

[Texte]

Mr. Blenkarn: Look, we never agreed, and these amendments break the agreement. We are not going to agree. We take the position that there is no agreement at this point. These clauses have never been shown to us. This business of changing the calculation of interest by regulation breaks the agreement you have with your House Leaders. If you want to withdraw these amendments maybe you have an agreement; if you want to keep these amendments you have no agreement.

Mr. Ferguson: Mr. Chairman, my understanding is that the Minister spoke to the opposition critic and showed him these amendments.

Mr. Blenkarn: I have not seen them till now, and I can tell you my House Leader has not seen them and I do not know anybody else on my side who has seen them.

Mr. Ferguson: Mr. Chairman, I was informed that the Minister had showed these to the opposition members.

Mr. Blenkarn: Yes? Well, show me the Minister.

An hon. Member: He showed them to you?

Mr. Blenkarn: He showed me lots of other things, including income tax Bills and the rest of it, but he has not shown me these, and I will bet you that he has not even seen them himself.

Mr. Ferguson: Well, he certainly has because he has been on . . .

The Acting Chairman (Mr. Bloomfield): Order. We either are going to agree as passed on by division on Clause 1 or we are going to vote on it. Are we agreed on the passing of . . .

Mr. Fennell: Vote on every clause.

The Acting Chairman (Mr. Bloomfield): Those in favour of Clause 1?

Mr. Blenkarn: This changes the Bill, by the way.

Mr. Robinson (Etobicoke—Lakeshore): Oh, that changes it completely.

Mr. Blenkarn: The whole concept of calculated half-yearly not in advance has been there for at least 104 years. It is just ridiculous—calculated by regulation.

Mr. Robinson (Etobicoke—Lakeshore): Now you will not know how to calculate your mortgage.

Mr. Blenkarn: No.

An hon. Member: Nor will the mortgagor know.

Mr. Ferguson: Mr. Chairman, I am proposing that we stand Clause 2 temporarily and proceed with the rest of the clauses.

The Acting Chairman (Mr. Bloomfield): Stand Clause 2. Agreed? Are you proposing that it be stood with the amendment, Mr. Ferguson?

[Traduction]

M. Blenkarn: Ecoutez, il n'y avait pas d'entente et, quoi qu'il en soit, ces amendements la rendraient caduque. Nous n'allons pas accepter cela. Nous partons du principe qu'il n'y a plus d'entente. Ces articles, ces amendements, ne nous ont jamais été soumis. Si vous entendez changer la formule de calcul de l'intérêt et procéder par voie réglementaire, vous contrevenez à l'entente conclue entre les leaders à la Chambre. Si vous voulez les retirer, parfait, l'entente tiendrait peut-être, mais si vous insistez pour les conserver, l'entente ne tient plus.

M. Ferguson: Monsieur le président, j'avais cru comprendre que le ministre s'était entretenu avec le porte-parole de l'Opposition et lui avait montré les amendements en question.

M. Blenkarn: Je les vois cet après-midi pour la première fois et je puis vous garantir que mon leader à la Chambre n'en a pas eu connaissance et, que je sache, personne de ce côté-ci n'en a eu connaissance non plus.

M. Ferguson: Monsieur le président, on m'a dit que le ministre avait montré ces amendements aux députés de l'Opposition.

M. Blenkarn: Ah oui? Faites donc venir le ministre.

Une voix: Il vous les a montrés?

M. Blenkarn: Il m'a montré des tas d'autres choses, notamment les projets de loi sur l'impôt sur le revenu, mais il ne m'a jamais montré ces amendements mais je vous donne ma parole qu'il ne les a pas vus lui-même.

M. Ferguson: Il les a certainement vus parce qu'il a . . .

Le président suppléant (M. Bloomfield): A l'ordre. Nous avons le choix: ou bien nous sommes d'accord sur ce qui a été adopté au partage des voix dans le cas de l'article 1, ou bien nous passons au vote. Sommes-nous d'accord pour . . .

M. Fennell: Mettons aux voix chaque article.

Le président suppléant (M. Bloomfield): Quels sont les avis favorables à propos de l'article 1?

M. Blenkarn: Incidemment, je vous signale que tout cela change radicalement le projet de loi.

M. Robinson (Etobicoke—Lakeshore): Certainement, de fond en comble.

M. Blenkarn: Toute cette notion du calcul semestriel mais non pas d'avance existe depuis au moins 104 ans. Ecoutez, un calcul par voie réglementaire, c'est tout simplement ridicule.

M. Robinson (Etobicoke—Lakeshore): On ne saura plus jamais comment calculer son hypothèque.

M. Blenkarn: Précisément.

Une voix: Le créancier hypothécaire non plus d'ailleurs.

M. Ferguson: Monsieur le président, je propose que nous réservions temporairement l'article 2 et que nous passions aux autres articles.

Le président suppléant (M. Bloomfield): Que l'article 2 soit réservé. D'accord? Avec ces amendements, monsieur Ferguson?